

# COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 22 SEPTEMBRE 2026 – 19H30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze septembre 2026 s'est réuni dans les locaux du SEDRE au 340 Route d'Etampes – 91150 BRIERES-LES-SELLES, sous la présidence de Madame Christine BOURREAU.

### Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE  
ARRANCOURT

BOISSY-LE-SEC

BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SELLES  
CHALO-SAINT-MARS  
CONGERVILLE THIONVILLE  
FONTAINE-LA-RIVIERE  
GUILLERVAL

MONNERVILLE  
MORIGNY-CHAMPIGNY  
ORMOY-LA-RIVIERE

PUSSAY

SACLAS

SAINT-CYR-LA-RIVIERE  
SAINT HILAIRE

LARDY

### Absents :

ABBEVILLE LA RIVIERE  
BOISSY-LA-RIVIERE

BRIERES-LES-SELLES  
CHALO-SAINT-MARS  
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE  
FONTAINE-LA-RIVIERE  
MONNERVILLE  
MORIGNY-CHAMPIGNY  
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

LARDY

### CAESE

Yves BECKER  
Philippe LOISEAU  
Stéphane DUPENLOUP  
Laurent VIOLETTE  
Arlette SELLIER  
Goeffroy AUBIN  
Alexis LE CALVE  
Sylvie JOUARD  
Christine BOURREAU  
Béatrice THOMAS  
Mylène MOUCHEZ  
Arnaud CUVEILLIER  
Maryvonne SIBENALER  
Laurine BAK  
Eric CAVERS  
Matthieu IMBAULT  
Michaël MERIGOT  
Grégory COURTAS  
Steven VAULTIER  
Dominique ABAUTRET  
Meghann BARBARAY  
Ludovic CHACHIGNON  
Charles TREMBLAY  
Stéphane DEMEULEMEESTER

### CCEJR

Rémi LAVENANT

### CAESE

Jean-Jacques NOTSECK  
Vincent ROUDEAU  
Olivier LARCHER  
Gilles KINDERMANS  
Yves POUPENEY  
Tancrede LAIZE  
Jean-Pierre VALVERDE  
Sébastien RESTINI  
Nicolas PERSIGAND  
Sabine BENDAOU  
GIRARD Jean-Charles  
Stephen DALE

### CCEJR

Eric BOURMAUD

**Secrétaire de séance :** Ludovic CHACHIGNON

# COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 22 SEPTEMBRE 2026 – 19H30

### AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE – MODIFICATION DE LA PÉRIODICITÉ DE LA FORMULE DE RÉVISION DES PRIX

Rapporteur : Madame Christine BOURREAU

La Présidente présente au Comité Syndical la demande formulée par la société **SEMAER**, titulaire du marché public n°2023-01 – lot 1 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette demande concerne la modification de la périodicité de la formule de révision des prix prévue au marché.

Afin de mieux prendre en compte les variations du coût du carburant et de préserver les conditions d'exécution du marché, il est proposé de modifier la périodicité de la révision des prix, en passant d'une révision annuelle à une révision trimestrielle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve à **l'unanimité** la modification de la périodicité de la formule de révision des prix du marché public n°2023-01 – lot 1 et acte le passage d'une révision annuelle à une révision trimestrielle.

---

### MODIFICATION DE LA PÉRIODICITÉ DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur Rémi LAVENANT

À ce jour, la facturation est effectuée selon une périodicité **semestrielle**, soit deux factures par an.

Afin de mieux répartir l'effort financier demandé aux usagers, d'adapter le rythme de facturation à la production du service et d'améliorer le suivi du recouvrement, il est proposé de mettre en place, à compter de **2027**, une facturation **quadrimestrielle**, soit trois factures par an.

L'année civile sera ainsi divisée en trois périodes de quatre mois et la facturation sera effectuée à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité** (1 vote contre, 1 abstention) décide de modifier la périodicité de facturation de la redevance de gestion des déchets, en passant d'un rythme semestriel à un rythme quadrimestriel.

---

### CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE AU SEIN DU SERVICE COMPTABLE

Rapporteur : Madame Christine BOURREAU

En raison de la mutation de Mme GASSELIN, comptable du syndicat, au 01 octobre 2026 et afin d'assurer la continuité des opérations financières, de facturation et de gestion comptable du syndicat, une réorganisation du service est nécessaire.

Il est ainsi proposé de créer une activité accessoire à hauteur de cinq heures hebdomadaires qui permettra à Mme GASSELIN de continuer à minima son activité au sein du SEDRE.

Cette activité sera rémunérée conformément à la réglementation applicable au cumul d'activités dans la fonction publique.

La Présidente précise que cette organisation ponctuelle ne remet pas en cause le besoin du service et que la recherche d'un agent comptable à temps complet est maintenue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve à **l'unanimité** la création d'une activité accessoire.

---

# COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 22 SEPTEMBRE 2026 – 19H30

### CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE CATÉGORIE C

Rapporteur : Madame Christine BOURREAU

Actuellement, deux postes de titulaires sont ouverts alors que le syndicat compte trois agents. Afin de permettre la création d'un poste permanent correspondant aux besoins, il est proposé de créer un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial de catégorie C à temps complet.

Cette création de poste doit permettre d'adapter les effectifs aux missions actuellement exercées au sein du syndicat et d'assurer le bon fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial de catégorie C.

Le tableau des effectifs est annexé à la délibération.

### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS – ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Gregory COURTAS

Le rapporteur présente au Comité Syndical le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGD) au titre de l'année 2025.

Il est rappelé que ce rapport est établi chaque année conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport a notamment pour objectif de présenter les principales données relatives au fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets et d'informer les usagers sur le prix et la qualité du service.

Après présentation du rapport et en avoir délibéré, le Comité Syndical **prend acte** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025.

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Madame Christine BOURREAU

Les crédits inscrits initialement à la ligne **658 – Charges diverses de gestion courante** se révèlent insuffisants.

Cette ligne concerne notamment les frais de traitement du SIREDOM ainsi que les dégrèvements accordés sur les factures des usagers des années antérieures.

Le montant des dégrèvements constatés étant supérieur aux prévisions initiales, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires.

La décision modificative n°1 prévoit ainsi le mouvement budgétaire suivant :

| Imputation | Libellé                              | Mouvement  |
|------------|--------------------------------------|------------|
| 011        | Charges à caractère général          | - 50 000 € |
| 658        | Charges diverses de gestion courante | + 50 000 € |

Cette modification est réalisée sans augmentation du montant global des crédits budgétaires, par transfert de crédits entre lignes.

# COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

---

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SEDRE DU 22 SEPTEMBRE 2026 – 19H30

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** approuve la décision modificative n°1 du budget 2026.

---

### ACCES AU RESEAU DECHETERIE DU SIREDOM POUR LES COLLECTIFS

Rapporteur : Monsieur ERIC CAVERS

Les modalités d'accès aux déchèteries pour les usagers résidant en habitat collectif ont été évoquées, notamment la mise à disposition d'une ou de plusieurs cartes pour l'ensemble des habitations collectives.

Plusieurs problématiques ont été soulevées concernant la gestion des déchèteries et les conditions d'accès fixées par le SIREDOM.

Une étude approfondie sera menée afin d'examiner les différentes solutions envisageables. L'ensemble des points soulevés sera étudié et traité afin de proposer des modalités adaptées aux besoins des usagers.

### NETTOYAGE ET MAINTENANCE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

Rapporteur : Madame Christine BOURREAU

Afin de permettre l'entretien des bornes d'apport volontaire (BAV) et de maintenir leur bon fonctionnement, un devis a récemment été signé avec un prestataire pour assurer ces prestations.

Le SEDRE est actuellement en cours d'organisation pour mettre en place ce nouveau service et définir les modalités d'intervention.

---

FIN DE LA SÉANCE : 21h00